

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 décembre 2008*

## UNE CRISE ORIGINALE

C'est une crise bien originale que celle dans laquelle s'est enfoncé le monde au cours de ces derniers mois. Originale par sa source purement financière, originale par sa brutalité dont les variations du cours du baril de pétrole portent le témoignage, originale aussi par l'importance du rôle procyclique joué désormais par les médias dans la diffusion du sentiment d'inquiétude.

Pour cette raison, les enseignements tirés des crises passées n'apportent qu'une aide limitée dans l'exercice d'anticipation des évolutions futures. Un sentiment largement partagé est pourtant que la crise ayant pour origine un dérèglement du système financier mondial, une action concertée des Etats dans le sens d'une réhabilitation de ce système, devrait favoriser un retour à la normale. Cette action est aujourd'hui entreprise avec vigueur.

Nul n'est en mesure de formuler une prévision de date de sortie de crise. De nombreux observateurs estiment cependant cette sortie possible à une échéance raisonnablement courte. Il restera ensuite à absorber les liquidités massivement injectées dans l'économie, ce qui pourrait avoir pour conséquence le retour à des niveaux d'inflation plus élevés que ces dernières années.

Pascal MARTIN-RETORD

### Gestion des charges locatives

Contrairement à une pratique trop souvent rencontrée dans les entreprises, les charges de copropriété ne devraient jamais « par simplification » être payées directement par le locataire au gérant de l'immeuble.

Les charges sont facturées au propriétaire et doivent être payées par lui. Il appartient ensuite au propriétaire, en fonction des énonciations du bail, de refacturer en bonne et due forme (c'est à dire d'établir formellement une facture) à son locataire sa quote-part de charges locatives.

Quelle que soit la nature de la charge, celle-ci constitue un accessoire du loyer. Elle suit donc le régime applicable à ce dernier en matière de TVA.

### Normes professionnelles

Un contexte normatif toujours évolutif nous a récemment conduit, en application de la norme générale n° 130 de l'Ordre des Experts-Comptables, à assortir la production des bulletins de paie mensuels d'un rapport d'intervention.

De même, dans le but de gagner en efficacité, un dossier préparatoire à nos interventions a été élaboré récemment. Destiné à faciliter votre travail préalable de collecte des informations qui nous sont nécessaires, ce dossier sera progressivement mis en œuvre au cours des prochains mois. Nous vous remercions de bien vouloir lui réserver un bon accueil.

### Fermeture du cabinet

Comme chaque année, nos bureaux chambériens seront fermés entre Noël et le Jour de l'An.

En raison du calendrier particulier de cette année, cette fermeture se prolongera également le 2 janvier.

Nous serons donc en mesure de vous accueillir jusqu'au mercredi 24 décembre 2008, puis à partir du lundi 5 janvier 2009.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent ainsi qu'à votre famille leurs meilleurs vœux pour l'année 2009.